DLP 12-10-09232193



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

AVERTISSEMENTS *AGRICOLES* ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

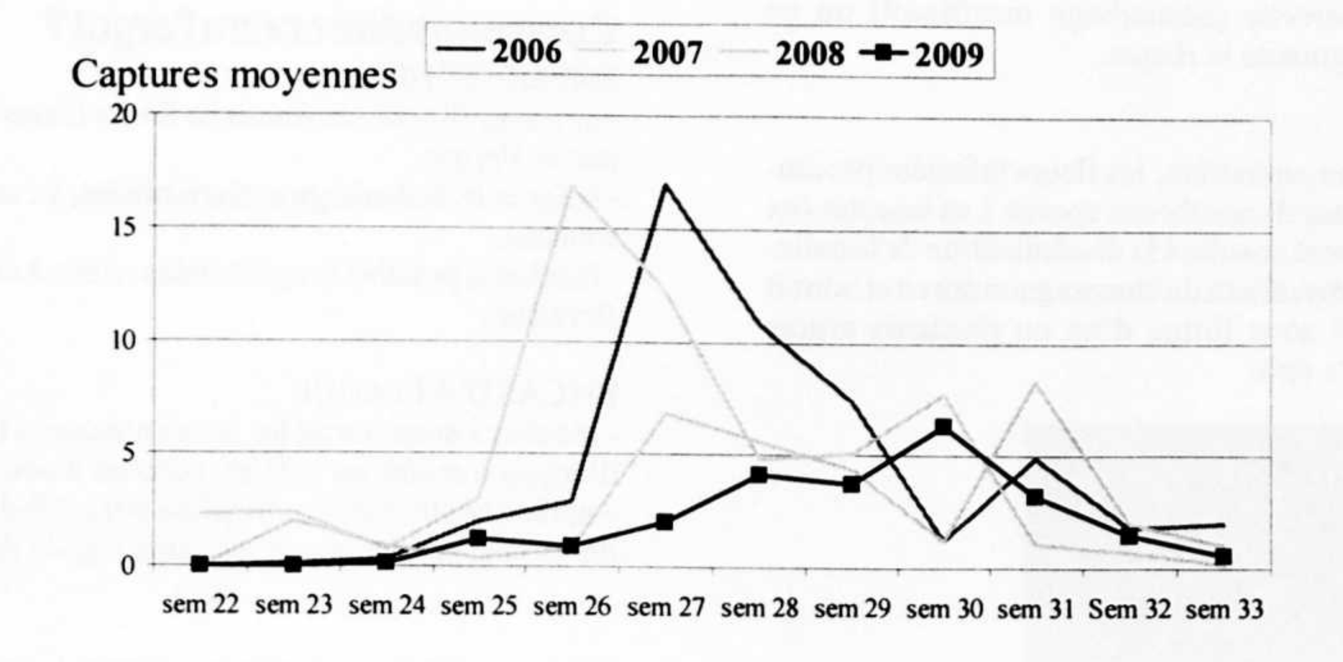
Bulletin Technique n° 24 du 12 août 2009 - 2 pages

Actualité

Maïs

Les captures de pyrale sont faibles depuis deux semaines (voir graphique). Des pontes ont encore été observées la semaine dernière dans certaines parcelles (Bullion-78, Brie Comte Robert et Jaulnes-77, Cléry en Vexin-95...) correspondant vraisemblablement à des dépots tardifs liés à l'étalement du vol, et non à une deuxième génération.

Captures moyennes de pyrale
réseau SRAL – Fredon – Chambre IDF



Les attaques de charbon commun sont bien visibles.

Pas de captures de chrysomèle à ce jour dans la région, en revanche des captures nombreuses sont enregistrées en Alsace et Rhône Alpes.

Betteraves

Les maladies sont encore relativement bien contrôlées par les traitements de la deuxième quinzaine de juillet. On note quelques démarrage de rouille, notamment dans l'Essonne.
Les seuils d'intervention pour les éventuels deuxième passage sont de :
- 20% de feuilles touchées par la cercosporiose ou la ramulariose,
- 30% pour l'oïdium,
- 40% pour la rouille.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation ILE DE FRANCE
18 avenue Carnot
94234 CACHAN
Tél : 01.41.24.18.00
Fax : 01.41.24.18.32

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : S. HOFFERER

Publication périodique
C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2009:
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

D3 4°JO-48744

P32

Ergot

Suite à des questionnements concernant la présence d'ergot, ci joint quelques éléments relatifs à cette maladie.

Qu'est-ce que l'ergot?

L'ergot du seigle ou des céréales (*Claviceps purpurea*) est un champignon qui attaque les inflorescences des céréales au moment de la floraison. Les fleurs attaquées **ne donnent pas de grain** et sont remplacées par des sclérotes ou « ergots » (voir photo). Le seigle est la céréale la plus sensible devant le triticale, les blés (tendre et dur), les orges. L'avoine est moins touchée.

L'ergot attaque aussi des graminées fourragères (ex : fétuque) ou adventices (chiendent, vulpin, brome...).

Les ergots sont généralement de grande taille (1 à 2 cm) et donc bien visibles au champ, mais certains dépassent à peine la taille d'un grain de blé ,et sortent à peine de l'épillet (voir photos).

Quels sont les facteurs de développement de cette maladie ?

Les conditions climatiques ont un rôle important dans le développement de cette maladie. Les années à ergot sont souvent consécutives à un hiver froid, suivi d'un printemps frais et pluvieux. En effet, après une période de froid, suivie de conditions humides, au printemps les ergots vont germer puis produire des spores (un peu comme les sclérotes de sclérotinia). A la faveur des pluies et du vent, ces spores vont contaminer les fleurs des graminées et céréales. La présence de graminées adventices dans la parcelle (désherbage insuffisant) ou en bordure (chemins) augmente le risque.

Une semaine après contamination, les fleurs infectées produiront un miellat contenant de nombreux spores. Les insectes (ex cécidomyies) contribuent ensuite à la dissémination de la maladie. A la fin de l'été, le mycélium du champignon durcit et noircit en surface et apparaît sous forme d'un ou plusieurs ergots caractéristiques sur les épis.



Ergot sur épi de blé (photo SRAL Ile de France)

Ces ergots sont soit récoltés avec le grain, soit tombent au sol, où ils se conserveront. Le non labour favorise leur conservation.

Quels sont les risques ?

En terme de pertes de rendement, l'incidence de l'ergot est limitée. En revanche, les ergots sont potentiellement producteurs d'alcaloïdes, substances toxiques à l'ingestion.

Les risques existants sont donc liés à la présence de ces alcaloïdes dans les chaînes alimentaires humaine et animale.

La teneur maximale parmi les céréales non moulues destinées à la consommation est fixée :
- pour l'homme, à 0,5 g d'ergot /kg de céréales (AFSSA, saisine n°2008-SA-0047 du 3 avril 2008 et CODEX STAN 199-1995),
- pour l'animal, à 1 g d'ergot /kg de céréales (cf. arrêté du 12/01/2001 relatif à l'alimentation animale) avec une recommandation de limite supérieure à 100 mg/kg de céréales pour les animaux en gestation.

Les lots de céréales dépassant ces seuils ne doivent donc pas être mis sur le marché dans la chaîne alimentaire. L'abaissement de la teneur en contaminant par mélange avec des lots de céréales dépourvues d'ergots est proscrit par la réglementation en vigueur.

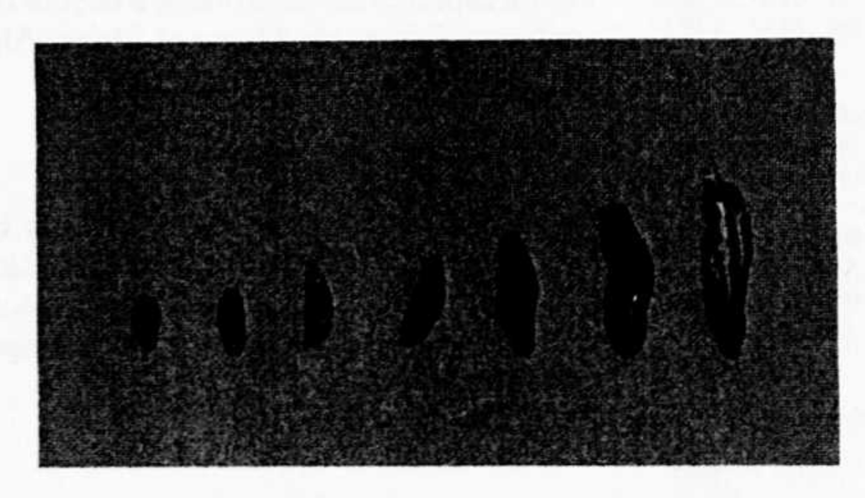
Conformément aux dispositions du « paquet hygiène », la détection de ce parasite doit être inscrite dans le registre des utilisations de produits phytosanitaires (article 3 de l'arrêté du 16 juin 2009).

Comment lutter contre l'ergot ?

EN PREVENTIF
- ne pas utiliser de semences de ferme issues de parcelles attaquées par de l'ergot,
- soigner le désherbage antigraminées, y compris dans les têtes de rotation.
- faucher si possible les graminées en bordure de champs avant leur floraison.

EN CAS D'ATTAQUE
- récolter à surmaturité les zones attaquées (pour qu'un maximum d'ergots tombent au sol), et récolter à part,
- après une attaque, un travail du sol profnd (enfouissement à plus de 15 cm) permet une destruction rapide des ergots.

Merci de nous signaler d'éventuelles détections.



Différentes tailles d'ergot (photo SRAL Ile de France)